

- Saisir la demande : cela concerne toutes les absences, y compris autorisation d'absence pour motifs familiaux
- 2) Installer le suppléant Récupérer contrat et PVI
- 3) Evaluation



Saisir la demande :

- 1) Connexion avec les codes habituels
- 2) Cliquez sur gestion des absences et remplacements





Saisir la demande :

- 1) Connexion avec les codes habituels
- 2) Cliquez sur gestion des absences et remplacements
- 3) Cliquez sur Nouveau Dossier
- 4) Variante pour les postes à l'année dont vous connaissez le nom du suppléant, vous pouvez directement aller sur Nouvelle suppléance





Saisir la demande :

- 1) Connexion avec les codes habituels
- 2) Cliquez sur gestion des absences et remplacements
- 3) Cliquez sur Nouveau **Dossier**
- 4) Complétez
- 5) Téléchargez (dans un seul pdf) l'imprimé d'absence et le justificatif)
- 6) Enregistrez

un mi-temps

Attention :

# Gestion des absences, suppléances et remplacements





un quart temps = 6.75 h

### Saisir la demande :





- 1) Si vous ne l'avez pas fait, vous informez Jocelyne Landais a l'adresse <u>demandesuppleance@ddec72.org</u> (sinon, pas de suppléant !!)
- 2) Vous allez recevoir un mail une fois le dossier traité
   « Ange RH Suppléance validée Dossier : DDEC »
   (Attention, il est envoyé sur votre adresse connue par Ange 1D)
- 3) Vous pouvez retourner sur Ange RH



# Installer le suppléant Récupérer contrat et PVI



Service 1er degré DDEC 72



Installer le suppléant Récupérer

- 1) Retrouvez le dossier
- 2) Cliquez sur Suivi suppléance
- 3) Installez



Service 1er degré DDEC 72



# Installer le suppléant Récupérer contrat et PVI

- 1) Retrouvez le dossier
- 2) Cliquez sur Suivi suppléance
- 3) Installez
- 4) Téléchargez contrat et PVI

Recherche e	ffectuée par :		Statut absence : Absence en cours								
<ul> <li>Ecole Mate</li> <li>Sainte</li> <li>du 28/0</li> </ul>	ernelle et Eléme										
<ul> <li>Titulaire</li> <li>1er Deg</li> <li>27h hebuo</li> </ul>	mauaire	amille									
RECH	ERCHER	لط Re	ecap dossier a	bsence (Pe	df)						
Mme I	ie F	Raulo 08/03/1987 Fra	ançaise						Sup	pléance	en cours (
Mme I	<b>ie</b> F	Raulo 08/03/1987 Fra Planning	ançaise Heures hebdo	1er degré	2nd degré	Matière(s)	Dpts	<b>e</b>	Sup Inform complén	pléance on nations nentaires	en cours ( Présélection
Mme , Statut	<b>ie</b> F Dates 29/01+24 30/01/24	Planning Un mar mer jeu ven sam	Heures hebdo 27 ✓ Modifier	1er degré ✔	2nd degré	Matière(s) 1er degré	Dpts 72 - SARTHE	<b>↔</b>	Sup Inform complén	ppléance ( nations nentaires	Présélecti
Mme	ie r Dates 29701+24 30/01/24	Planning Value 08/03/1987 From Planning Un mar mer jeu ven sam Modifier avec EASI	Heures hebdo 27 ✓ Modifier	1er degré	2nd degré	Matière(s) 1er degré	Dpts 72 - SARTHE	←	Sup Inform complér	nations nentaires	Présélection
Mme , Statut Indisponible Statut des ( Statut absence	ie r Dates 29701+24 30/01/24 échanges Sta	Planning Value os/03/1987 Free Planning Ven sam Modifier avec EASI atut suppléance	Heures hebdo 27 ✓ Modifier	1er degré	2nd degré	Matière(s) 1er degré	Dpts 72 - SARTHE Inst	A allation	Sup Inform complér	ppléance ( nations nentaires	Présélection -



- 1) Signez le PVI, faites signer PVI et contrat par l'enseignant suppléant
- 2) Envoyez-le par mail au Sagepp : <u>ce.sagepp-</u> <u>supple72@ac-nantes.fr</u>



## Evaluation :

- 1) Remplissez en ligne ou utilisez une fiche vierge
- Imprimez, signez
   (CE et suppléant)
- 3) Scannez et téléversez





Effectuez ces opérations au plus vite pour une rémunération du suppléant le plus tôt possible



SAGEPP mise à jour du 27/08/2024

paie de	Date limite de saisie dans Ange-RH et récupération dans EASI pour installation des suppléants et opiement	Date limite pour installer le suppléant et générer le PVI - 175	Date límite de retour des contrats et PVI signés	date de l'acompte	date de paie
	en mois M+1		And the second s	+24/48h selon les banques	
oct-24	10/09/2024	13/09/2024	16/09/2024	07/10/2024	29/10/2024
nov-24	08/10/2024	11/10/2024	14/10/2024	07/11/2024	27/11/2024
déc-24	04/11/2024	06/11/2024	07/11/2024	27/11/2024	20/12/2024

#### Ce calendrier sera strictement appliqué.

Toute saisie sans pièce justificative ou qui nécessitera un rejet de la part du SAGEPP aux dates indiquées ci-dessus entrainera une prise en charge de la rémunération en mois M+2

Toute saisie faite par anticipation ne sera pas validée avant la date du premier jour du contrat

Il est impératif d'installer le suppléant pour que les mouvements de sa paie soient créés

Les contrats et PVI doivent être retournés au SAGEPP au format PDF (une seule pièce pour toutes les pages du contrat). Aucune modification ne doit être apportée manuellement sur ces documents (pas même l'adresse).

En cas de non retour des contrats et PVI avant la date limite de retour, aucune relance ne sera effectuée par le SAGEPP - le suppléant ne pourra pas être rémunéré en mois M+1

Les dates des acomptes sont indiquées sous réserve de modification du calendrier par les services des finances publiques

Pendant le traitement final des opérations de paie, le SAGEPP ne procède à aucune validation sur EASI. Il n'y a donc pas de création de contrat ou de PVI sur cette période.

Exemple : ce qui est intégré dans EASI entre le 11/09 et le 25/09 sera traité à compter du 26/09. Aucun contrat et PVI ne sera généré sur cette période.